

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 13 • Numéro 1 • Le 12 janvier 2022

Pour éviter les erreurs d'ordonnances destinées à votre animal de compagnie

Si votre animal de compagnie a besoin d'un médicament, celui-ci est en général prescrit par un vétérinaire, et l'ordonnance est fournie par la clinique vétérinaire. Il arrive que l'ordonnance soit faite de façon à ce que le médicament puisse être fourni par une pharmacie communautaire. Tout comme pour les ordonnances destinées aux humains, celles destinées aux animaux de compagnie doivent être soumises à de nombreuses mesures de contrôle de sécurité.

Médicamentssecuritaires.ca a reçu un rapport d'un consommateur décrivant une erreur survenue dans « l'identité du patient » pour une ordonnance destinée à son chien. En se présentant au comptoir pour aller chercher le médicament pour son animal, le propriétaire a donné son propre nom, plutôt que celui de son chien. La pharmacie a, par erreur, remis au propriétaire un médicament destiné à une autre personne au nom semblable. Une dose de ce médicament a été administrée au chien avant que l'erreur ne soit constatée.

Médicamentssecuritaires.ca recommande de suivre les conseils suivants pour prévenir les erreurs lorsqu'une ordonnance destinée à un animal de compagnie est exécutée en pharmacie :

- Assurez-vous d'informer l'équipe à la pharmacie des détails suivants lorsque vous déposez l'ordonnance et aussi lorsque vous prenez possession du médicament :
 - **le type d'animal auquel il est destiné (p. ex. chat, chien, lama, etc.)**
 - le nom de votre animal et sa date de naissance (si vous la connaissez)
 - la raison pour laquelle votre animal a besoin du médicamentCes informations sont importantes pour permettre à l'équipe de la pharmacie de procéder à toutes les mesures de contrôle de sécurité prescrites.
- Avant de quitter la pharmacie, vérifiez que le nom de votre animal apparaisse bien sur le reçu du médicament sous ordonnance ainsi que sur l'étiquette du produit, avant de lui administrer le médicament.



Ces mêmes vérifications s'appliquent lorsque le médicament est fourni par la clinique vétérinaire.

Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

Bulletin: www.medicamentssecuritaires.ca – **Signaler une erreur:** www.erreurmed.ca

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada 2022. Tous droits réservés.